

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 septembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-0/01

**OBJET :** Désignation de deux Conseillers généraux pour siéger à la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome du Bourget.

Pour chaque aérodrome, il est institué une commission qui est consultée sur le contenu du plan de gêne sonore et sur l'affectation des aides destinées à atténuer les nuisances subies par les riverains. La commission est composée de représentants de l'Etat, des Collectivités Territoriales intéressées, des exploitants d'aéronefs, des associations de riverains et des gestionnaires de l'aérodrome.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales, notamment dans son article L. 3121-23,

VU le code de l'environnement, notamment dans son article R. 571-73,

VU l'arrêté n° 2010-658 du Préfet de la Région d'Ile-de-France en date du 16 juillet 2010,

VU la lettre du Préfet de la Région d'Ile-de-France en date du 4 août 2010, relative à la mise en place de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome du Bourget,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

De désigner les Conseillers généraux dont les noms suivent pour représenter le Département au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome du Bourget .:

- M.....en qualité de titulaire,
- M. ....en qualité de suppléant.

**LE PRESIDENT**

Vincent ÉBLÉ